

DEMARCHE A SUIVRE QUAND UN ACCIDENT SURVIENT SUR LE LIEU DE STAGE

- Appelez la Maison Familiale et Rurale de Rollancourt (secrétariat) au 03.21.04.81.06 pour donner le lieu, l'heure et les circonstances de l'accident (ensuite faire un document écrit)
- Le secrétariat de la MFR déclare l'accident en ligne (site internet).
- Demander un certificat initial de premiers soins auprès du médecin ou des Urgences.
- Ne jamais présenter votre carte vitale car vous êtes assurés par la MFR dans le cadre de votre formation par alternance, c'est donc votre numéro de sécurité sociale mais sous le régime de la MSA
- Dès la fin des soins, renvoyer la feuille d'accident du travail ou de maladie professionnelle avec le certificat initial (secrétariat) :

MFR Rollancourt
1, rue du Moulin 62770 ROLLANCOURT

MFR DE ROLLANCOURT